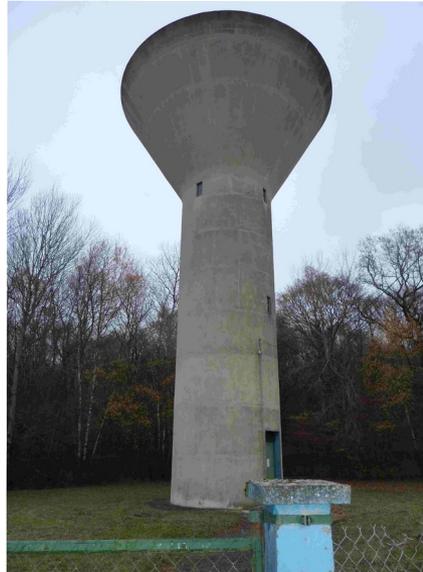


# L'eau, l'assainissement La situation dans la Nièvre



Agropôle du Marault – 29 février 2024

François Thomas  
Chef du service Eau  
Conseil départemental de la Nièvre

# L'eau, l'assainissement, la situation dans la Nièvre

## Plan de l'intervention

- L'eau potable
  - Les infrastructures
  - L'eau distribuée en quantité et en qualité
  - La gestion des services publics
  - Le risque de manque d'eau
  - Les enjeux à relever
- L'assainissement collectif
  - Les infrastructures
  - La gestion des services publics
  - Les enjeux à relever
- L'assainissement non collectif
  - La situation
  - Les enjeux
- Le transfert des compétences

# L'eau potable – les infrastructures

Quelques chiffres ...

- 319 points de captage,
- 223 stations de pompage,
- 196 stations de traitement
- 347 réservoirs,
- 7 900 km de réseaux
- 134 000 abonnés desservis

Infrastructures créées depuis plus de 100 ans sur certaines communes (surtout les communes urbaines), mais en majorité entre 1950 et 1980 sur les communes rurales.

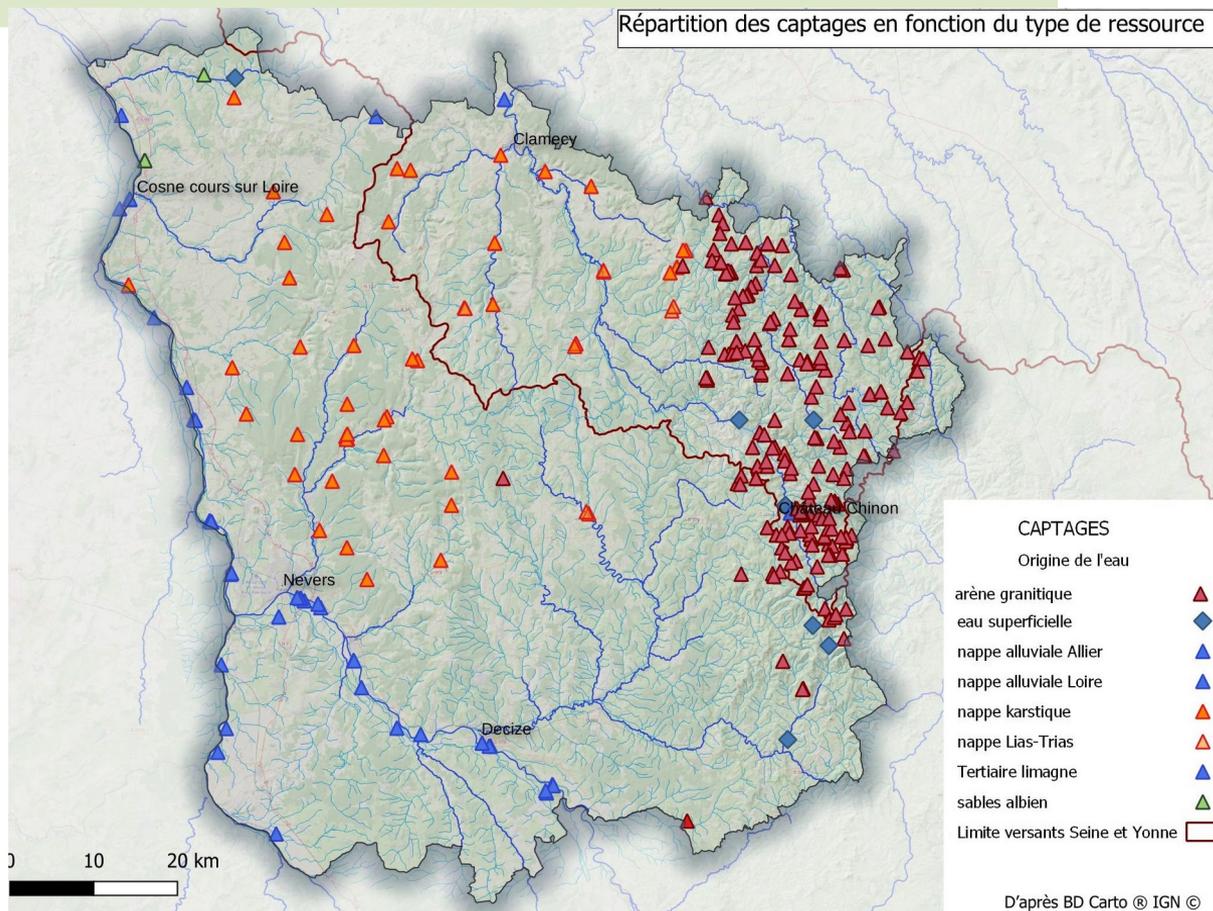
Poids des infrastructures très inégal en fonction des réseaux.

Entre 1 et 50 abonnés /km de réseau.

1 km de réseau permet de vendre 5200 m<sup>3</sup> d'eau sur Nevers Agglomération et 172 m<sup>3</sup> d'eau à Châtin.

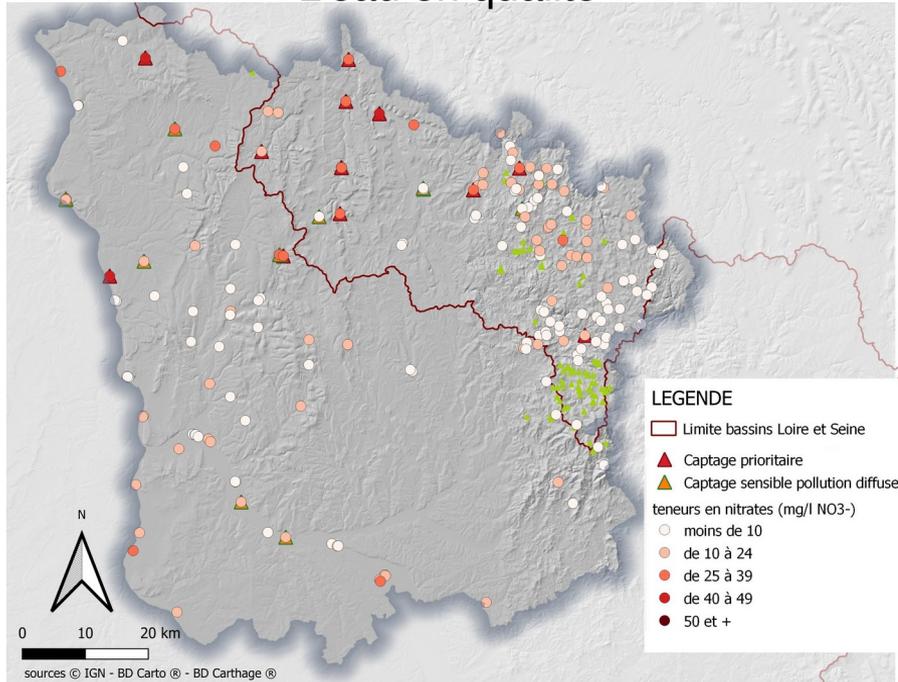
Des captages produisent moins de 300 m<sup>3</sup> par an, d'autres plus de 1 MM<sup>3</sup> par an.

Beaucoup de disparités vis à vis de la densité de population, de la qualité de l'eau distribuée, des structures de canalisations, etc.



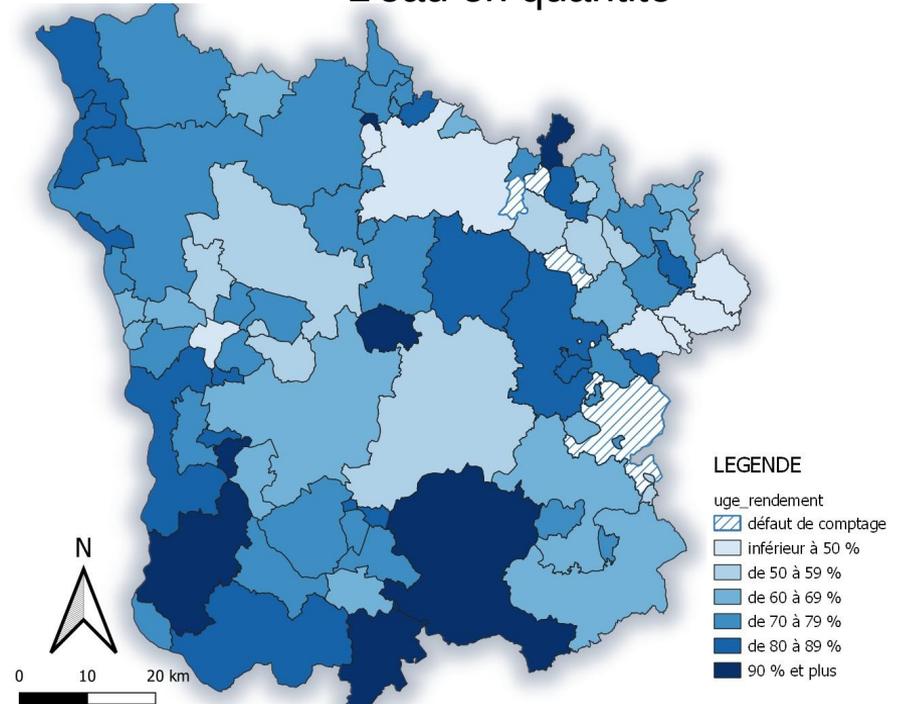
# L'eau distribuée ...

## L'eau en qualité



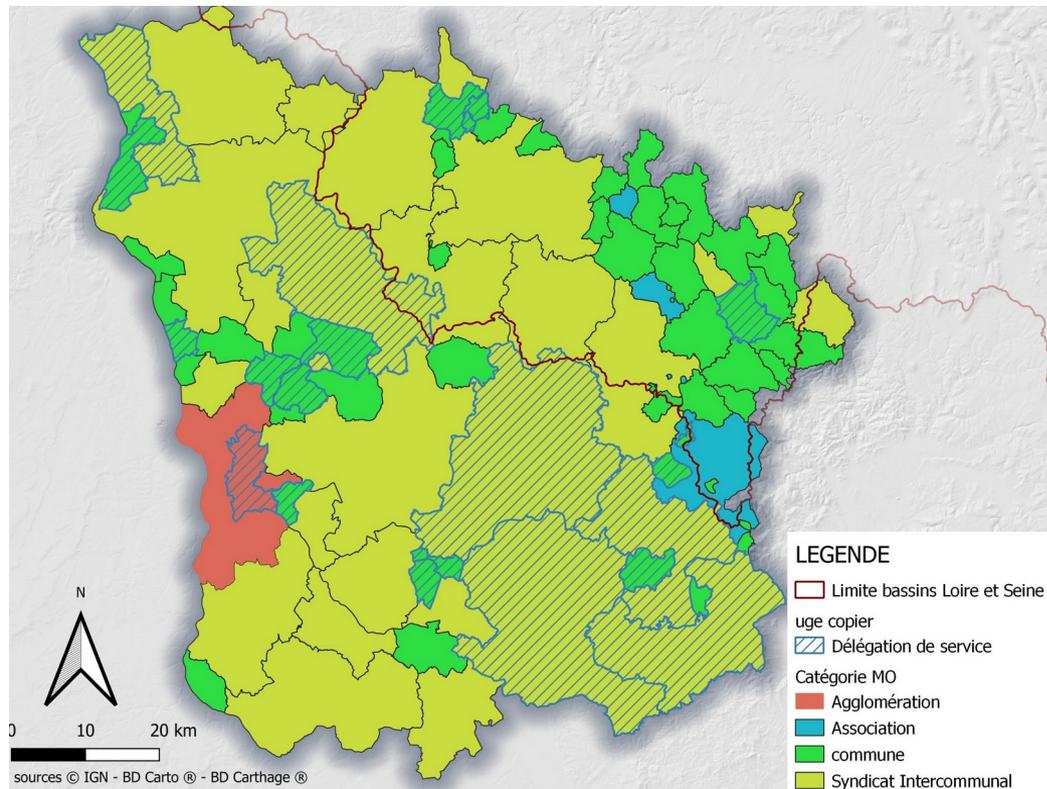
Qualité de l'eau distribuée conforme. Sauf exceptions.  
Contaminations liées aux pollutions diffuses d'origine agricole : nitrates, pesticides.  
Solutions mises en place avec des installations de traitements, ou des mélanges d'eau.  
Démarches sur les aires d'alimentations des captages en cours sur le secteur Seine Normandie.

## L'eau en quantité

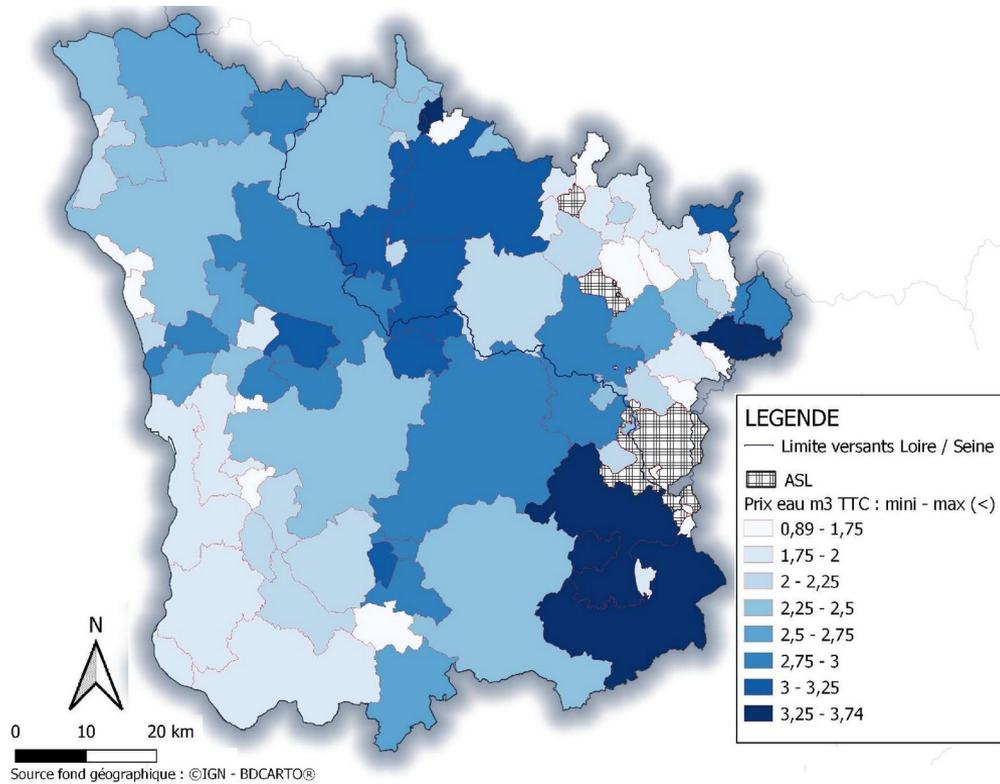


18 millions de m<sup>3</sup> prélevés annuellement  
13 millions de m<sup>3</sup> vendus.  
Rendement brut moyen de 72 % - avec beaucoup de disparités.

# La gestion des services

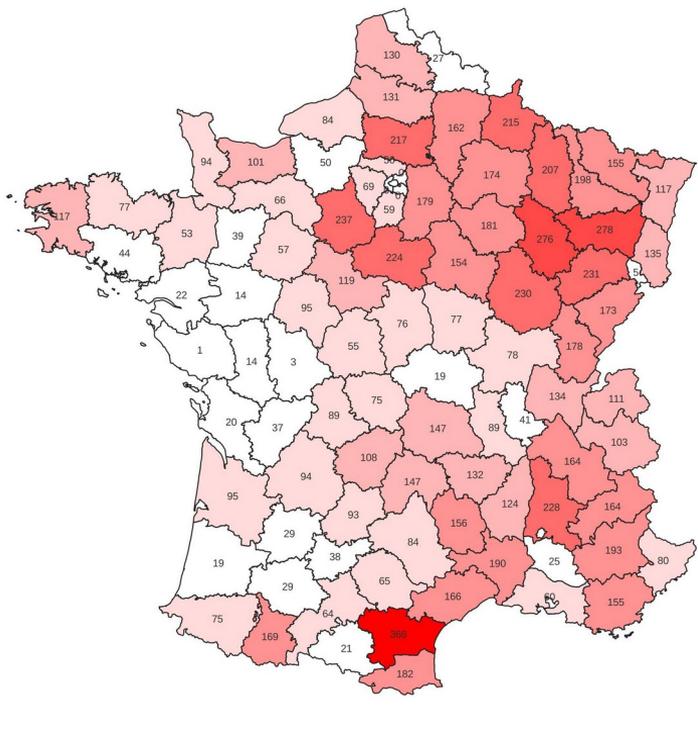


79 collectivités publiques : 52 communes, 26 Syndicats Intercommunaux, une Communauté d'agglomération.  
Une répartition entre des régies directes et des délégations de services publics.

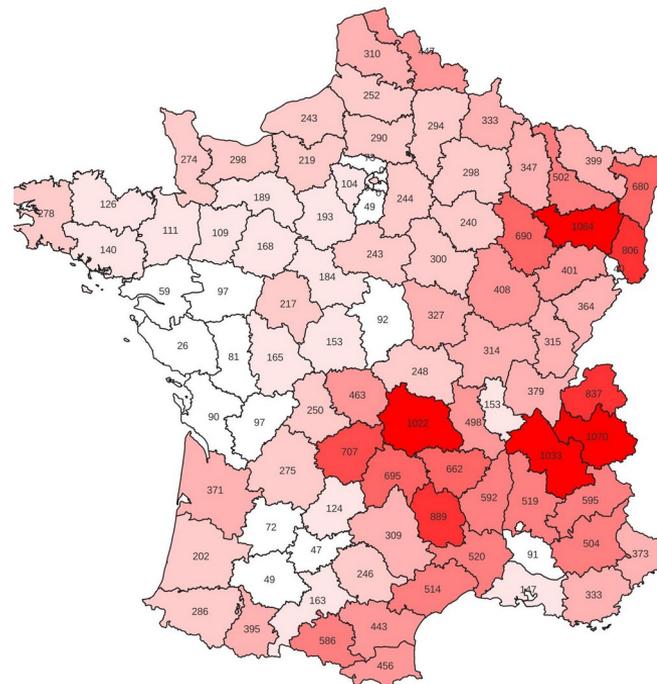
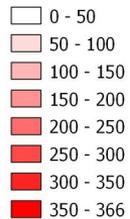


Hétérogénéité dans les prix de l'eau ; entre 0,90 et 3,80 €/m<sup>3</sup>

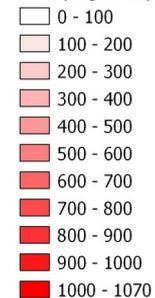
# La gestion des services



Nb collectivités /département



Nb captages/ département



77 collectivités distributrices d'eau dans la Nièvre, dans la moyenne nationale, très liée à la densité des captages.

# Les risques de manque d'eau

Risques d'interruption de la ressource liés au manque de précipitations et à la baisse de niveau des nappes.

Sur les nappes du Morvan, une relation très directe entre l'abondance des pluies et le débit des sources.

Risques accrus lors des pointes de consommation / fréquentation touristique / canicule /...

Autres risques : pollutions accidentelles, inondations, etc.

Risques diminués avec des interconnexions.

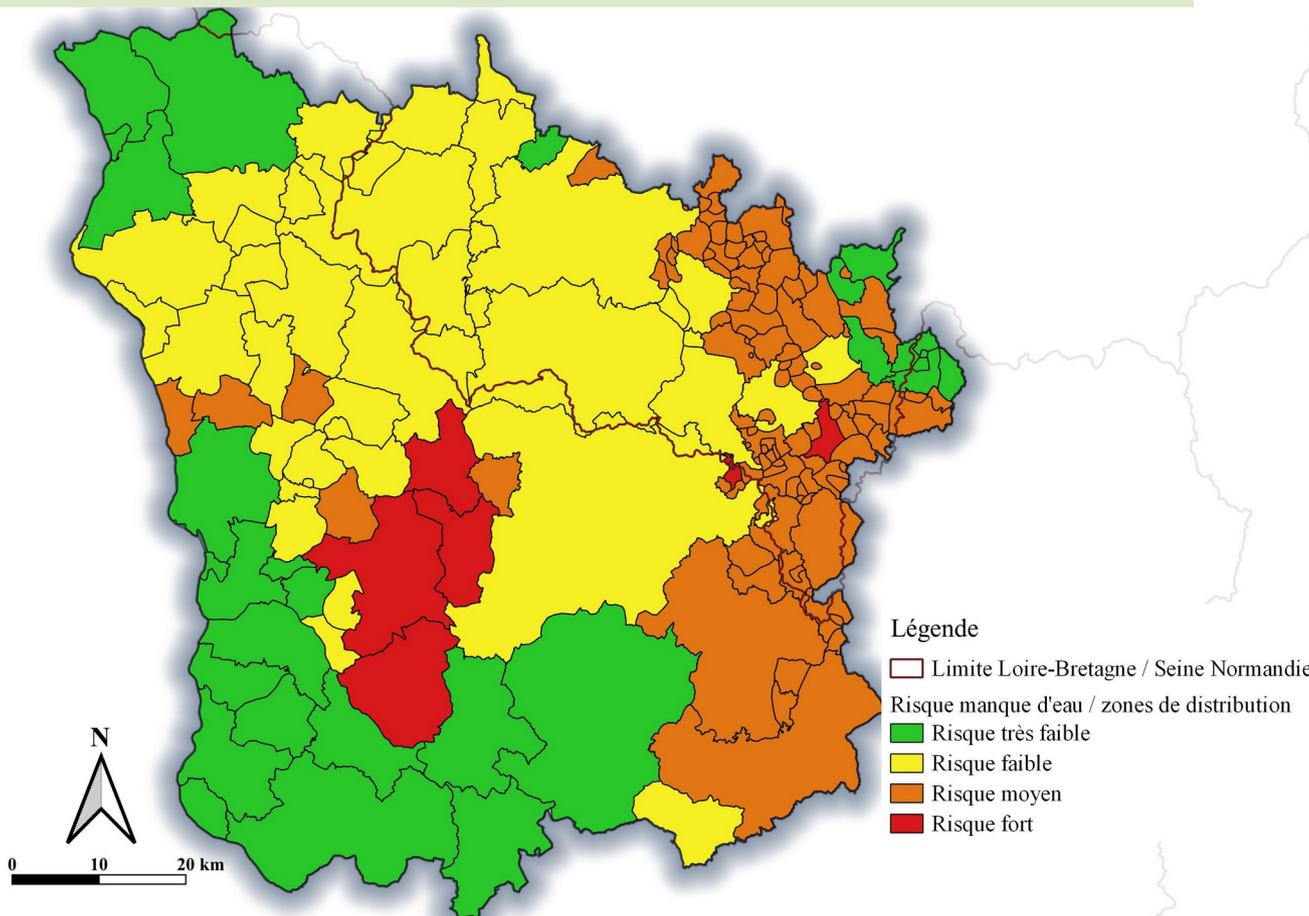
## Évolutions des ressources liées au climat.

Nous observons aujourd'hui un volume annuel de pluie qui varie peu, mais des périodes de faibles précipitations assez longues... Notamment depuis 2017 (excepté en 2020). Les débits des cours d'eau ont tendance à baisser, sauf sur la période hivernale.

Le niveau des nappes suit des variations annuelles. Il n'est pas observé de tendance à la baisse sur les nappes des calcaires, sauf sur la nappe du Bazois.

Les nappes alluviales de la Loire et de l'Allier dépendent des soutiens d'étiage (Villerest et Naussac), mais aussi de l'incision du lit de la Loire lié aux extractions de granulats.

Contrairement aux prévisions sur les températures, sur l'hydrologie les projections climatiques sont aujourd'hui trop peu étayées, sur notre latitude. Nous pourrions avoir plus de sécheresses, mais aussi plus d'inondations.



# Les enjeux aujourd'hui

- **Amélioration des rendements des réseaux :**
  - Acquérir et conserver une **bonne connaissance**. Mettre en place un **dispositif de surveillance**,
  - Effectuer une **exploitation assidue**,
  - Identifier les priorités et effectuer un **programme pluriannuel de travaux** pour le **renouvellement des réseaux**.
- **Sécuriser l'approvisionnement :**
  - mettre en œuvre, lorsque cela est possible, des **solutions d'interconnexion**,
  - si nécessaire rechercher des solutions pour **diversifier les sources d'approvisionnement**,
  - mettre en place des **plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux** (PGSSE).
- **Garantir une qualité de l'eau distribuée :**
  - Poursuivre et **développer les démarches dites « préventives »** sur les aires d'alimentation des captages,
  - Veiller au **respect des obligations** liées aux périmètres de protection des captages,
  - Réaliser ou réhabiliter des **installations de traitement** lorsque cela est nécessaire.

# L'assainissement – les infrastructures

Quelques chiffres ...

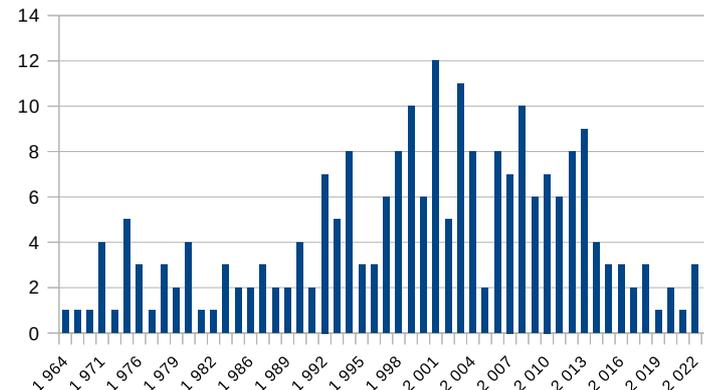
- ✓ 221 systèmes d'assainissement.
- ✓ 60 % des habitations desservies pour (environ) 150 000 habitants.
- ✓ Age moyen réseaux/stations = 24 ans.
- ✓ Beaucoup d'investissements entre 1998 et 2013.

Les investissements en place permettent de répondre aux besoins en desserte pour l'assainissement collectif.

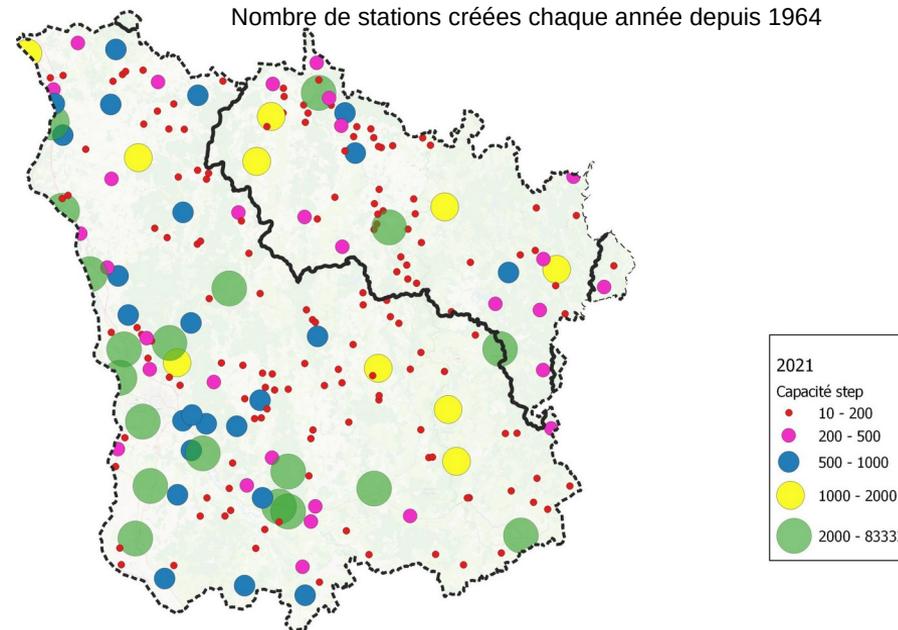
Les habitations non desservies relèvent de l'assainissement individuel.

Quelques rejets d'eaux génèrent des impacts sur des cours d'eau, principalement en raison de dysfonctionnements des réseaux : rejets directs sans transiter par la station d'épuration lors d'épisodes pluvieux.

Les principales problématiques concernent les réseaux qui devraient être séparatifs (collecter que des eaux usées) mais qui collectent beaucoup d'eaux claires.



Nombre de stations créées chaque année depuis 1964



2021	
Capacité step	
10 - 200	●
200 - 500	●
500 - 1000	●
1000 - 2000	●
2000 - 83333	●

Répartition des stations d'épuration dans la Nièvre

# L'assainissement collectif – la gestion des services publics

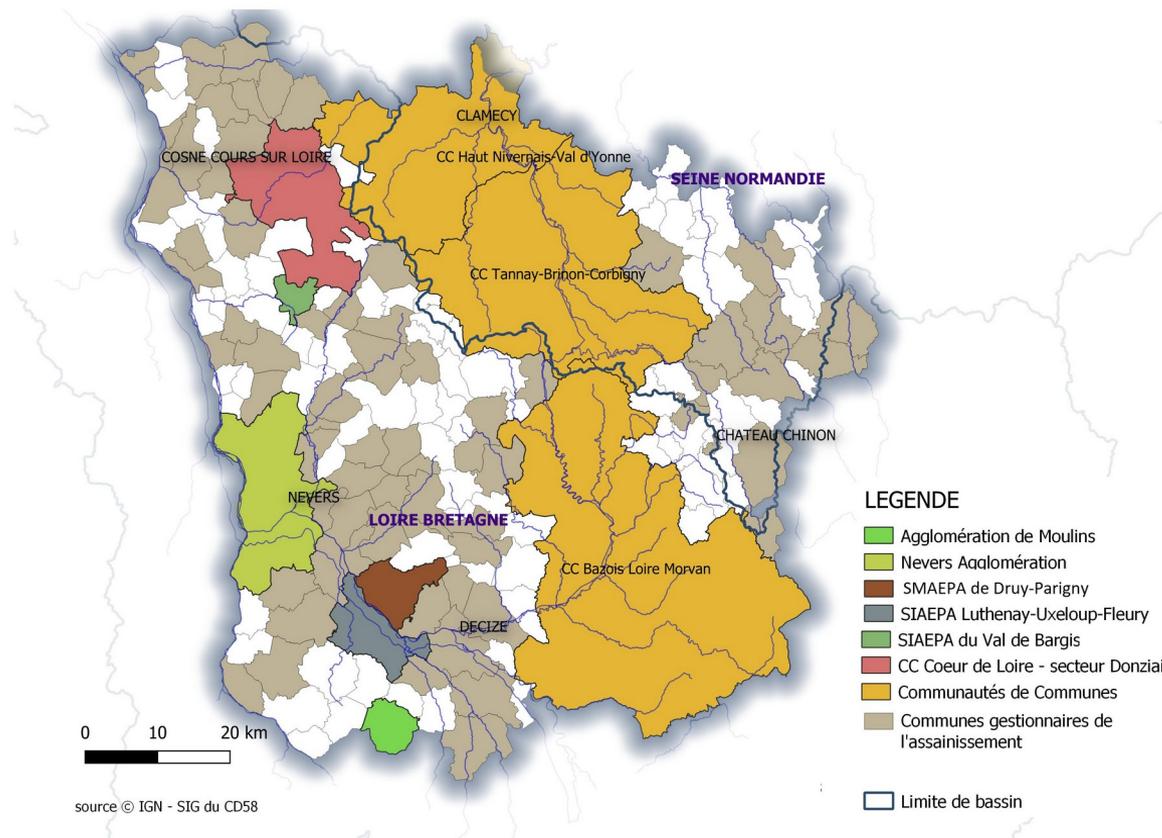
12 stations gérées par 2 agglomérations  
94 par 4 communautés de communes  
104 par des communes  
11 par des syndicats intercommunaux.

Dans les faits 3 communautés de communes gèrent intégralement l'assainissement collectif : CCBLM, CCTBC et CCHNVY.

La communauté de communes Coeur de Loire n'intervient que sur une partie de son territoire (ex CC en Donziais).

Montant de la redevance entre 1,20 et 3,58 € par m<sup>3</sup> – moyenne de 2,16 €/m<sup>3</sup>  
(chiffre 2022 calculé sur les 29 collectivités sur 91 qui saisissent les données SISPEA)

Fortes disparités sur le département.



# Les enjeux aujourd'hui pour l'assainissement collectif

- Établir pour chaque service un diagnostic
- Identifier les investissements prioritaires, liés à une obligation réglementaire, ou à la résolution de problèmes sanitaires ou environnementaux.
- Préparer une planification des investissements qui seront à réaliser quelle que soit l'évolution de la maîtrise d'ouvrage.

# L'assainissement non collectif

Environ 56 000 habitations relèvent de l'assainissement non collectif.

Les collectivités ont en charge le contrôle des installations.

Ce sont :

- ✓ 2 agglomérations
- ✓ 8 communautés de communes
- ✓ 7 syndicats intercommunaux.

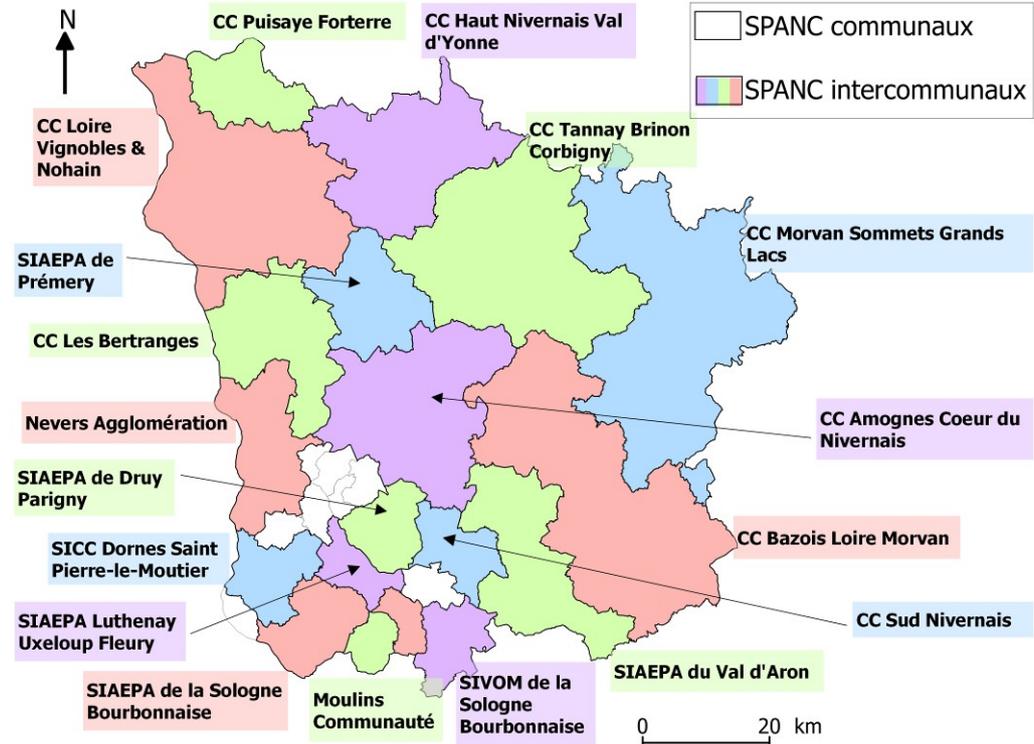
Seules 12 communes exercent la compétence « en direct ».

3 Communautés de communes n'exercent pas cette compétence.

Pas d'enquête récente sur les prix pratiqués. Seules 3 collectivités sur 17 saisissent leurs informations sur le portail national SISPEA.

Beaucoup de disparités sur les organisations des contrôles, sur les pratiques des techniciens, sur les montants pratiqués.

Prix du contrôle entre 50 et 160 €...



# Les enjeux aujourd'hui pour l'assainissement non collectif

Permettre l'**organisation** des services publics d'assainissement non collectif **sans disparités au sein d'un même territoire.**

Chaque service doit pour cela **définir son mode d'organisation** : en régie, en délégation de service public, ou avec des prestations de service.

Il doit disposer d'un **règlement de service**, tenir à jour **un état des lieux** sur son territoire, et établir une **planification des contrôles.**

Il doit permettre à l'usager de disposer d'**un service « de qualité » pour un prix raisonnable.**

# Le transfert des compétences...

L'approche sera différente :

- \* entre les services d'eau potable et d'assainissement.
- \* entre les communautés de communes.

Avec des difficultés liées aux découpages, aux modes de gestion.

Nécessité de bien se préparer, avec tous les éléments concernant le patrimoine, le budget, les programmes d'investissement, etc.

## **Vision depuis la collectivité qui exerce la compétence actuellement (commune ou syndicat intercommunal)**

- Souhaite rarement perdre cette compétence.
- Trois solutions vers laquelle le service se dirige :
  - 1) Transfert de la compétence vers une communauté de communes
  - 2) Transfert vers un syndicat mixte fermé
  - 3) Transfert vers la Communauté de communes puis délégation de la communauté de communes vers la commune

## **Vision depuis la communauté de communes**

- Ne souhaite pas toujours prendre cette compétence mais sera impliquée, quelle que soit la solution choisie.
- Même si elle n'exercera pas la compétence directement, elle l'exercera indirectement. Elle sera membre des syndicats compétents avec le mécanisme de représentation – substitution.
- Elle devra établir et suivre des conventions de délégation avec les syndicats infracommunautaires.
- Elle hérite quoiqu'il en soit des services communaux d'eau et d'assainissement.

# Le transfert des compétences...

Éléments à prendre en compte :

- Une gestion coordonnée, voire conjointe, des services de l'eau et de l'assainissement peut permettre une économie de moyens
- Une nouvelle organisation doit intégrer une vision prospective, notamment au regard des investissements à réaliser pour répondre aux enjeux.
- Une nouvelle organisation doit conduire à **améliorer la qualité du service** et à **réduire les disparités entre les usagers** des services, notamment vis-à-vis du montant de la facture d'eau.

Une réflexion en commun pour

- étudier les différentes solutions,
- les comparer
- et choisir la mieux appropriée

# Fin de la présentation